



## Conditions Générales – « YUP KADI »

Les présentes conditions générales régissent le « jeu concours Ramadan », à lire attentivement et accepter le contenu ci-après.

### 1. Organisateur et durée du jeu

YUP Burkina Faso, dont le siège social est situé à 248, rue de l'hôtel de ville, Ouagadougou organise un jeu- sur sa page Facebook dont les gagnants seront sélectionnés selon les conditions qui seront définies ci-après.

Le jeu se déroulera sur une durée de 14 jours partir du 05 au 18 novembre 2021.

### 2. Conditions de participation au jeu

**2.1** Le jeu est ouvert à toute personne physique âgée de plus de 18 ans, résident en Burkina Faso, quelle que soit sa nationalité, à l'exclusion de toutes les personnes ayant directement ou indirectement participées à l'élaboration du jeu, des membres du personnel de YUP, des Brand ambassadeurs YUP, de la Société Générale Burkina Faso.

**2.2.** La participation au jeu implique l'acceptation irrévocable et sans réserve, des termes et conditions du présent règlement, disponible sur la page Facebook YUP Burkina Faso.

**2.3.** Le jeu n'est pas limité à une seule participation par personne, cependant Il ne sera attribué qu'un seul lot par personne désignée gagnante.

**2.4.** Le non-respect des conditions de participation énoncées dans le présent Règlement entraînera la nullité de la participation.

### 3. Modalités de participation

Pour participer, le client doit faire remplir les conditions définies dans l'article 4 et à la période indiquée dans l'article 1.

### 4. Désignation des gagnants

*Vous utilisez votre wallet YUP, en tant que client vous serez éligible si :*

- Vous effectuez un paiement de facture ONEA, SONABEL ou CANAL+
- Vous partagez une preuve de paiement de facture via notre Facebook Messenger
- Vous n'avez pas gagné de lot hebdomadaire depuis le démarrage du jeu-concours
- En cas d'égalité le client qui a le plus utilisé les services de YUP en terme de nombre de transactions sur la même période sera le gagnant. Si égalité en terme de transactions le client ayant été le premier à ouvrir son compte YUP sera désigné gagnant.

Chaque semaine les dix (10) clients les plus performants seront récompensés.



## 5. Dotations

Les dotations prévues sont les suivantes :

Période	Lots
05 novembre 2021	-1 T-shirt + 1 repose téléphone ou -1 Powerbank+ 1 visière
12 novembre 2021	-1 T-shirt + 1 repose téléphone ou -1 Powerbank+ 1 visière

## 6. Remise des dotations

Les **“Organisateurs”** du jeu contacteront les **“Gagnants”** sélectionnés par appel téléphonique et et les informeront des modalités à suivre pour disposer de leur dotation. Aucun message /appel ne sera adressé aux participants n’ayant pas gagné, seuls les gagnants seront contactés.

**Les gagnants devront se présenter** suivant l’appel pour récupérer leur lot de Goodies.

Sans réaction de la part du gagnant, il sera déchu de son lot de Goodies et ne pourra prétendre à aucune indemnité, dotation ou compensation que ce soit 7 jours ouvrés après la fin du jeu concours

Les lots seront remis chaque semaine aux gagnants dans les locaux de YUP, situés au 248, rue de l'hôtel de ville, Ouagadougou Les clients de l’intérieur du pays pourront envoyer un représentant en cas d’indisponibilité pour récupérer leur lot sur la présentation de leur pièce d’identité.

Les gagnants devront se conformer au présent règlement. À cet effet, les participants autorisent toutes les vérifications concernant leur identité, leur âge, leurs coordonnées ou la loyauté et la sincérité de leur participation. Toute fausse déclaration, indication d’identité entraîne l’élimination immédiate du participant.

## 7. Décharge de responsabilité sur les garanties

7.1 Les **“Organisateurs”** ne donnent aucune garantie, qu’elle soit implicite ou explicite, sur le fait que le jeu soit interrompu ou qu’il ne comporte aucune erreur. Ils pourront annuler tout ou une partie du jeu s’il apparaît que des fraudes sont intervenues sous quelle que forme que ce soit, notamment de manière informatique dans le cadre de la participation ou de la détermination des gagnants.

Ils se réservent, par conséquent le droit de ne pas attribuer de lots aux fraudeurs.

### 7.2 Publicité et Promotion des Gagnants

Les gagnants autorisent l’exploitation de leur image à titre gratuit dans toute communication par voie de presse, affiche, télévision, internet, Facebook, de leur nom, prénom, ainsi que les photos et/ou vidéos de remise des gains, dans toute manifestation promotionnelle liée au jeu ou tout autre, sans limitation d’espace ou temps et sans que cette utilisation puisse laisser prétendre à d’autres droits que le lot gagné.

## 8 .Utilisation des données personnelles



YUP s'engage à respecter la législation en vigueur relative à la protection de la vie privée eu égard au traitement automatisé des données à caractère personnel.

## 9 .Responsabilités

Les **“Organisateurs”** ne sauraient voir leur responsabilité engagée du fait de l'impossibilité de contacter chaque gagnant, de même qu'en cas de perte, de vol ou de dégradation du lot lors de son acheminement.

Les **“Organisateurs”** ne pourront non plus être responsable des erreurs éventuelles portant sur le nom, l'adresse et/ou les coordonnées communiquées par les personnes ayant participé au jeu-concours.

Par ailleurs, les **“Organisateurs”** décline toute responsabilité pour tous les incidents qui pourraient survenir lors de la jouissance du prix attribué et/ou fait de son utilisation et/ou de ses conséquences, notamment de la jouissance d'un lot par un mineur, qui reste sous l'entière et totale responsabilité d'une personne ayant l'autorité parentale.

Les **“Organisateurs”** se réservent le droit, si les circonstances l'exigent, d'écourter, de prolonger, de modifier, d'interrompre, de différer ou d'annuler le jeu-concours, sans que sa responsabilité ne soit engagée.

Les **“Organisateurs”** se dégagent de toute responsabilité en cas de dysfonctionnement empêchant l'accès et/ ou le bon déroulement du jeu- notamment dû à des actes de malveillances externes.

L'utilisation de faux comptes ou de tout autre procédé similaire permettant de participer au jeu de façon mécanique est proscrite, la violation de cette règle entraînant l'élimination définitive de son utilisateur.

## 10 . Modification des conditions générales

YUP Burkina Faso se réserve le droit de modifier à tout moment les conditions générales et d'ajouter de nouvelles dispositions ou conditions complémentaires concernant le Jeu-concours. Ces modifications seront communiquées et entreront en vigueur immédiatement.

## 11. Accès au règlement

Le règlement peut être consulté librement sur la page Facebook YUP Burkina Faso ou envoyé gratuitement sur simple demande écrite émanant de tout participant.